



Feuille d'information

E-Government Suisse

Cyberadministration pour la population, les milieux économiques et les autorités.

Dans le cadre de l'organisation E-Government Suisse, la Confédération, les cantons et les communes s'emploient à développer l'offre des prestations électroniques des autorités. A cet égard, l'organisation pilote, planifie et coordonne les activités communes aux trois niveaux institutionnels.

Situation initiale

La Confédération, les cantons et les communes encouragent le développement de la cyberadministration en Suisse depuis 2008 dans le cadre d'un programme commun. La Confédération, les cantons et les communes poursuivent une stratégie commune en matière de cyberadministration.

Stratégie

La mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration repose sur l'idée directrice suivante:

«La cyberadministration va de soi: des prestations administratives transparentes et efficaces fournies de manière entièrement électronique à la population, aux acteurs économiques et au secteur public.»

Convention-cadre

Une convention-cadre de droit public fixe les modalités de la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse et définit l'organisation et le financement nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie. Fin 2015, le Conseil fédéral et la Conférence des gouvernements cantonaux ont adopté une version remaniée de la convention-cadre pour la législature 2016–2019.

Plan stratégique

Le plan stratégique est l'instrument de mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration de la Confédération, des cantons et des communes. Il répertorie les objectifs opérationnels nécessaires à l'atteinte des objectifs stratégiques.

Le troisième plan stratégique adopté en automne 2017 par le comité de pilotage regroupe neuf projets et quatre prestations stratégiques.

Projets stratégiques

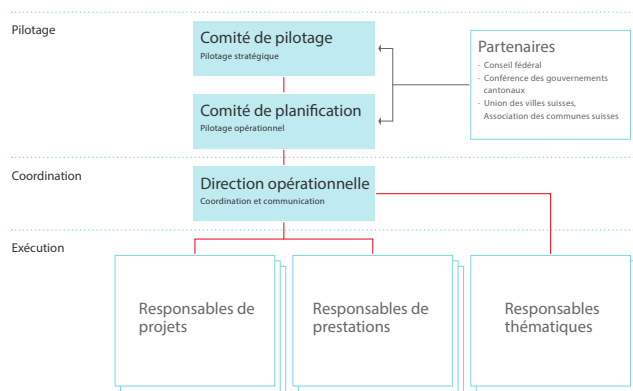
- **Guichet unique pour les entreprises** : mise en place d'un guichet unique qui permettra aux entreprises d'effectuer leurs démarches avec les autorités suisses de manière entièrement électronique.
- **eID Suisse** : création des conditions nécessaires à la mise en place d'une identité électronique valable en Suisse et à l'étranger
- **Fédération suisse d'identités** : mise en place d'une fédération suisse d'identités grâce à laquelle les utilisateurs pourront accéder à divers services en ligne à l'aide des mêmes procédures d'enregistrement
- **Validation de signature** : diffusion nationale du système de validation de la signature
- **eOperations Suisse** : mise en place d'une organisation de développement et d'exploitation de solutions de cyberadministration communes.
- **eDéménagementCH** : diffusion de l'annonce de déménagement par voie électronique dans toute la Suisse
- **Vote électronique** : coordination de la mise en place du vote électronique dans toute la Suisse
- **eTVA** : développement de la procédure de transmission électronique des décomptes de la TVA à l'échelle de la Suisse
- **Service national des adresses**: Création d'un service d'adresses commun pour la Confédération, les cantons et les communes.

Prestation stratégiques

- **Accès de la population aux prestations numérique**: exploitation et développement du portail ch.ch
- **Normalisation** : élaboration et suivi des normes pertinentes pour les projets du plan stratégique
- **Coordination technique entre les collectivités publiques** : encouragement à la participation des autorités cantonales et communales au plan stratégique de la cyberadministration suisse
- **Coordination pour les questions juridiques** : Favoriser la détection des obstacles juridiques et d'éventuels besoins législatifs ainsi que faciliter le transfert de connaissances entre les administrations en matière de questions juridiques

Organisation

Le comité de pilotage est l'organe chargé du pilotage stratégique de l'organisation Cyberadministration suisse. Il compte trois représentants politiques pour chaque niveau institutionnel. Le comité de planification, chargé du pilotage opérationnel, est composé de spécialistes de la cyberadministration issus de tous les échelons de l'Etat. La direction opérationnelle coordonne la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration sur mandat des comités de pilotage et de planification. Les activités des organisations responsables de projets et de prestations s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique. Enfin, les responsables thématiques de la cyberadministration sont des organisations qui promeuvent la cyberadministration en Suisse en gérant des projets qui ne figurent pas dans le plan stratégique.



Contact

Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse
 Schwarztorstrasse 59 | 3003 Berne
 +41 58 464 79 21
info@egovernment.ch | www.egovernment.ch